

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE ROUSSAYROLLES

N° 6 Octobre 2001

Le mot du maire

Le projet en cours

Le cimetière.

« J'ai pris contact avec **Monsieur BOURDONCLE** et **Monsieur GARDES** qui possèdent des parcelles jouxtant le cimetière actuel. Monsieur BOURDONCLE est d'accord pour vendre une parcelle lui appartenant pour la réalisation de projet. Monsieur Jacques GARDES, propriétaire riverain du cimetière est aussi d'accord pour céder une portion de terrain à la Mairie pour la réalisation de ce projet et en contre partie souhaiterait l'échanger par une portion du domaine public situé devant sa maison familiale, afin de faciliter le stationnement de ses véhicules. Cette modification du domaine public entraînerait une modification du tracé de la voie communale traversant le village. Monsieur GARDES, prendrait à sa charge, le déplacement des conduites d'eau et la Mairie, le déplacement de la route. Cet échange entraînera de ce fait, une modification du tracé de la voie communale traversant le village de ROUSSAYROLLES. »

ARRÊTÉ

Article 1 : est soumis à enquête publique l'extension du cimetière et la modification du tracé de la voie communale traversant le village découlant de ce projet.

Art 2 : Le projet consiste à l'agrandissement du cimetière communal, devenu trop exigu et ne pouvant plus accueillir d'autres concessions funéraires.

Il en découle l'acquisition d'une parcelle d'un propriétaire privé pour la réalisation du projet et l'échange avec un autre propriétaire, d'une autre parcelle contre une portion du domaine public.

Cet échange entraînera de ce fait, une modification du tracé de la voie communale traversant le village de ROUSSAYROLLES.

Art 3 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de ROUSSAYROLLES pendant trois semaines consécutives du 26 octobre au 9 novembre 2001 inclus et aux heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie, soit les vendredis 26 octobre, 2 Novembre, 9 Novembre 2001 de 9 H 30 à 11 H 30. Les observations seront consignées sur le registre coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur ou adresser par écrit à ce dernier.

Art 4 : Est désignée en qualité de commissaire enquêteur : Madame Évelyne BOUSQUET, Secrétaire de Mairie. Elle siègera à la Mairie de ROUSSAYROLLES, les vendredis 26 octobre, 2 et 9 novembre 2001 de 9 H 30 à 11 H 30.

Art 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui transmettra le dossier avec ses conclusions à Monsieur le Maire.

Art 6 : le Présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.

Art 7 : A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de ROUSSAYROLLES sera appelé à statuer définitivement sur le projet susvisé.

Art 8 : MM la Secrétaire de Mairie et le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ROUSSAYROLLES, le 19 Octobre 2001.

Le Maire, Jean-David ROOCKX